

Accès au logiciel en ligne www.post-mobile.com

Conditions générales de vente

Objet – Le présent contrat a pour objet la mise à disposition pour le souscripteur - ou client - d'un ensemble de services permettant de diffuser des messages par voie numérique et de recueillir la collecte des réponses des destinataires.

Ces services incluent les traitements des fichiers transmis par le client avant et après diffusion de messages numériques, l'hébergement des données du souscripteur relatives à ces diffusions, la création et l'hébergement de *Landing Pages* (site internet adapté aux usages nomades et optimisé pour n'inclure que quelques actions à fortes valeurs ajoutées), la connexion au logiciel en ligne www.post-mobile.com. L'ensemble de ces services sont fournis et hébergés par POCKET COMMUNICATION.

Durée du contrat – La durée de l'accès au logiciel en ligne www.post-mobile.com court à compter de la date de signature du bon de commande, pour une durée d'un an. Cette durée est reconductible tacitement sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec préavis d'un mois.

Procédure opératoire – Les commandes d'opération de diffusion ou de création de contenu multimédia par délégation de services sont passées par téléphone, par l'intermédiaire d'un conseiller de POCKET COMMUNICATION ou l'un de ses mandataires légaux, puis confirmées obligatoirement par un courriel envoyé à l'adresse contact@pocketcommunication.com. POCKET COMMUNICATION se réserve le droit de refuser toute commande qui n'aura pas suivi cette procédure préalable à toute action de sa part.

Le souscripteur ou son responsable de traitement de données (tels que définit par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/definition/responsable-de-traitement>), peut cependant se connecter au logiciel en ligne www.post-mobile.com afin de procéder à des traitements (importation ou exportation de données liées aux réponses), planifier des diffusions de messages, créer de nouvelles *Landing pages*.

Fichier transmis par le souscripteur – La société POCKET COMMUNICATION s'engage par une obligation de résultats à conserver toute la confidentialité des fichiers transmis. Le client est unique propriétaire des fichiers transmis.

Conformément à la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données - RGPD - la société POCKET COMMUNICATION tient un registre de traitement des données. Ce document, détaillant les obligations des différentes parties, est une annexe du présent contrat.

Si le client a souscrit à l'option « post-mobile/E-consent, conformité RGPD », POCKET COMMUNICATION met en place les éléments pour traiter et gérer le consentement des destinataires ainsi que les réponses de ces derniers (désinscriptions, accès aux données, etc.).

Si le client n'a pas souscrit à l'option « post-mobile/E-consent, conformité RGPD », il s'engage d'une part à tenir à disposition des autorités compétentes les preuves du consentement préalable des destinataires à recevoir des messages informationnels et commerciaux, et d'autre part à traiter les réponses aux messages diffusés contenant des demandes de désinscriptions et/ou d'accès aux données en les intégrant dans son propre système d'information.

Transport – Les données ne seront transmises à aucun organisme ou société tiers autres que les opérateurs GSM pour le besoin des transmissions SMS ou MMS. Nous garantissons l'acheminement intégral des données jusqu'au réseau de chaque opérateur GSM. POCKET COMMUNICATION ne garantit pas la livraison du message au destinataire final. Cette obligation repose sur la qualité de service des opérateurs GSM.

Modalité de facturation – Les prestations souscrites à la commande feront l'objet d'une seule facture sauf mise en place d'un échéancier sur demande du souscripteur et sur acceptation de POCKET COMMUNICATION. Le paiement de la facture est exigée à réception sauf mention contraire indiquée sur celle-ci.

Résiliation – POCKET COMMUNICATION se réserve la possibilité de clore l'accès à tout moment en cas de défaillance du souscripteur à l'une de ses obligations aux présentes et/ou en cas de situation pouvant apparaître préjudiciable (utilisation d'un fichier frauduleux, message non conforme avec la législation).

Le souscripteur pourra résilier l'accès dans les 30 (TRENTES) jours qui précèdent l'échéance de la première annuité. En cas de résiliation anticipée de l'accès, quelle qu'en soit la date, la totalité du règlement de la commande restera acquis à POCKET COMMUNICATION, de même que le montant en euros correspondant au trafic mensuel des messages diffusés et prestations fournies, si ceux-ci ne sont pas inclus à la commande initiale.

Disposition diverses – Sous peine de résiliation immédiate, le client ne peut concéder les droits et obligations de ce contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable de POCKET COMMUNICATION. Ce contrat est régi par le droit français et tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises.